

**COMMISSION SCOLAIRE DES NAVIGATEURS
CSSS GRAND LITTORAL**



**GUIDE RELATIF AUX ENFANTS MALADES ET À
L'EXCLUSION AU PRIMAIRE**



JUIN 2007

POLITIQUE RELATIVE AUX ENFANTS MALADES ET À L'EXCLUSION

1.0 OBJECTIFS

Pour le bien être de tous, nous souhaitons par ce guide, vous faire un rappel sur les moyens établis concernant la santé des enfants. Les objectifs d'un tel guide visent à :

- assurer le bien-être des enfants;
- protéger l'ensemble des personnes de l'école;
- offrir un environnement sain et adéquat aux élèves et aux membres du personnel;

2.0 CRITÈRES D'EXCLUSION GÉNÉRAUX

Afin de répondre à ces objectifs, il se peut, dans certains cas, que le personnel ou la direction **refuse l'accès à l'école ou invite le parent à venir chercher son enfant** :

- présentant des symptômes particuliers (fièvre, difficulté à respirer, malaises divers, etc.);
- nécessitant des soins particuliers ou additionnels empêchant le personnel d'accorder son attention à la santé et la sécurité des autres enfants;
- ayant de la difficulté à suivre le déroulement de la journée et à prendre part aux activités habituelles.

L'enfant peut réintégrer l'école à trois conditions :

- lorsque les symptômes ont disparu;
- lorsqu'il se sent assez bien pour participer aux activités régulières;
- lorsqu'il est considéré comme non contagieux (selon les recommandations des professionnels de la santé).

3.0 RÔLE DE L'ÉCOLE

Le plus souvent, c'est le comportement de l'enfant qui nous guide dans notre intervention. Ce n'est donc nullement un caprice de la part de l'école, si à l'occasion, nous devons appliquer ces mesures.

Donc, le personnel s'engage à :

-
- apporter les soins appropriés à l'enfant à court terme selon la gravité de son état (isolement, repos, premiers soins ou conduite à l'hôpital s'il y a lieu, etc.);
 - vous informer de toutes situations particulières concernant la santé de votre enfant;
 - vous informer des maladies contagieuses que l'on retrouve dans l'environnement de l'enfant en vous transmettant les avis reçus du Centre de santé et des services sociaux ou de la Santé publique.

4.0 RÔLE DES PARENTS

La personne la mieux placée pour évaluer l'état de votre enfant demeure les parents, alors nous comptons sur votre collaboration afin de porter une attention particulière à cette directive. Si vous avez un doute sur la santé de votre enfant ou sur sa capacité à fréquenter l'école, il est recommandé de le garder à la maison et de **nous en informer le plus rapidement possible**.

Nous demandons votre collaboration afin de :

- remplir les informations essentielles sur la santé de votre enfant en début d'année;
- nous informer de tout changement important de l'état de santé de votre enfant;
- venir le chercher dans les plus brefs délais au besoin;
- consulter un professionnel de la santé le plus rapidement possible lorsque nécessaire;
- appliquer les recommandations des professionnels de la santé;
- prévoir une personne à contacter si vous ne pouvez vous libérer du travail (il est de votre responsabilité de trouver une alternative concernant la garde de votre enfant);
- respecter la période d'exclusion de l'enfant lorsque demandée, surtout s'il y a épidémie.

5.0 INFORMATION SUR LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES

Voici quelques exemples de symptômes ou de maladies qui nous obligent à prendre des mesures d'exclusion de l'enfant pour son bien-être et celui des autres.

5.1 FIÈVRE

La fièvre est un symptôme à ne pas négliger car elle peut indiquer la présence d'une infection et votre enfant peut être contagieux. De plus,

l'enfant fiévreux peut avoir besoin d'une attention particulière que l'école ne peut lui offrir.

La température normale se situe entre 37,2° C et 37,7° C

Si votre enfant présente de la fièvre le matin, vous devez le garder à la maison.

Selon le protocole établi, les parents d'un élève présentant plus de 38° C de température buccale ou tympanique seront avisés de venir chercher leur enfant à l'école. Si on ne rejoint pas l'un des parents, les personnes à contacter en cas d'urgence seront appelées.

5.2 GASTROENTÉRITE

Si votre enfant présente des vomissements ou des selles diarrhéiques, l'élève doit demeurer à la maison et les parents doivent aviser l'école des symptômes. Généralement, les personnes atteintes de gastroentérite demeurent contagieuses jusqu'à 48 heures après la fin des symptômes.

L'élève pourra réintégrer l'école lorsqu'il n'aura pas vomi ou fait de la diarrhée dans les 24 dernières heures.

Dans certains cas, le virus peut être présent dans les selles jusqu'à deux semaines après le début de la maladie. Il ne faut jamais oublier que les enfants sont des personnes très vulnérables à ce type de virus. Il est donc important de rappeler aux enfants de bien se laver les mains en sortant de la salle de toilette et fréquemment au cours de la journée.

5.3 IMPÉTIGO

L'impétigo est une maladie fréquente chez les enfants. Il est causé par une bactérie présente même sur une peau saine. Il peut causer des problèmes lorsqu'il y a coupure, égratignure, piqûre de moustique, varicelle... L'impétigo se traite par des antibiotiques. Pour éviter que la maladie ne se propage, il faut exclure l'enfant atteint au moins 24 heures après le début du traitement antibiotique. Dès que le diagnostic est prononcé, il faut aviser l'école.

5.4 INFECTION À STREPTOCOQUES ET SCARLATINE

L'infection à streptocoque donne les signes suivants : fièvre souvent élevée, maux de gorge, ganglions ainsi que nausées ou vomissements dans les cas les plus sévères. Parfois une éruption cutanée s'ajoute à la pharyngite : on parle de scarlatine. Le traitement sera un antibiotique oral à prendre pendant 10 jours, ou une injection à la pénicilline.

Il faut exclure de l'école l'enfant atteint au moins 24 heures après le début du traitement antibiotique. Dès que le diagnostic est prononcé, il faut aviser l'école.

5.5 PÉDICULOSE (POUX)

Afin de limiter la propagation de ces petites bestioles, nous demandons votre collaboration en respectant les consignes suivantes :

- s'aviser mutuellement le plus rapidement possible;
- vérifier la tête de votre enfant ainsi que celles de toute la famille durant la période recommandée;
- effectuer le traitement seulement en présence de poux ou de lentes;
- enlever toutes les lentes présentes sur les cheveux de votre enfant quotidiennement pendant les quinze jours consécutifs au 1^{er} traitement. N'hésitez pas à communiquer avec Info-Santé au besoin;
- s'il y a des traitements, éviter l'utilisation d'un shampoing et d'un revitalisant parfumé entre les traitements;
- suivre les recommandations émises par la Santé publique (dépliant remis en début d'année);
- désinfecter les articles ou objets ayant été en contact avec la tête de l'enfant (taie d'oreiller, chapeau, vêtements, etc.);
- attacher les cheveux longs;
- aviser les personnes ayant été en contact avec vos enfants.

Naturellement, l'enfant est exclu de l'école dans les plus brefs délais si des poux vivants sont trouvés dans ses cheveux. Il est important de nous aviser durant tout le processus de l'état de la situation (présence de poux ou de lentes). L'enfant pourra réintégrer l'école après le premier traitement.

*Il faut se rappeler que les premiers responsables de l'enfant sont : **LES PARENTS**.* Par conséquent, dans les cas d'une garde partagée, il est primordial que les deux parents respectent rigoureusement ces mêmes consignes.

5.6 CONJONCTIVITE INFECTIEUSE

La conjonctivite infectieuse d'origine bactérienne est une maladie qui se répand très rapidement. Très contagieuse, la conjonctivite exige des mesures d'hygiène strictes. Lorsque les yeux de votre enfant sont collés, gonflés, coulent ou sont rouges, il se peut que nous soyons en présence d'un cas de conjonctivite. La conjonctivite doit être diagnostiquée le plus

rapidement possible. Nous demandons alors votre collaboration afin de respecter les recommandations.

5.7 INFECTION « PIEDS-MAINS-BOUCHE »

Il s'agit d'une infection virale qui entraîne de la fièvre et des rougeurs sous forme de vésicules (petites bulles) à la bouche, aux mains, aux pieds et parfois aux fesses. Il se propage par contact direct avec les sécrétions de la bouche ou par les selles. Le virus peut persister pendant 8 à 12 semaines. Le traitement va varier selon les symptômes.

Une attention particulière doit être portée aux mesures d'hygiène (lavage des mains) et les sécrétions buccales et nasales.

5.8 ÉRYTHÈME INFECTIEUX (5^E MALADIE)

C'est une infection virale qui cause une éruption d'abord au niveau du visage (les joues deviennent très rouges) qui va s'étendre aux joues et aux membres. L'éruption peut disparaître et réapparaître sous l'influence des bains chauds, frictions, expositions au soleil ou exercices physiques.

La période de contagion précède l'éruption de 1 à 7 jours. Le virus se transmet par les sécrétions respiratoires. Il n'y a pas de traitement à administrer. L'exclusion de l'élève n'est pas obligatoire puisque l'enfant n'est plus contagieux quand les symptômes apparaissent. Notez que l'infection pendant la grossesse peut avoir des conséquences sur le fœtus. Les femmes enceintes devront consulter leur médecin s'il y a lieu.

5.9 VARICELLE (PICOTTE)

Les principales manifestations sont : la fièvre, des éruptions cutanées qui se transforment en vésicules (bulles) et qui après quelques jours forment des croûtes accompagnées de démangeaisons. La contagion est possible de 1 à 2 jours avant l'éruption et jusqu'à ce que toutes les lésions soient croûteuses, soit environ cinq (5) jours. Lorsque l'infection est transmise, elle se manifeste de 2 à 3 semaines après le contact.

Le traitement vise les symptômes : fièvre et démangeaisons. La femme enceinte qui n'a jamais eu la varicelle et qui a été en contact, devrait consulter le médecin le plus tôt possible. Il y a un vaccin disponible contre la varicelle.

6.0 MÉDICAMENTS

Dans un cas vraiment exceptionnel, c'est-à-dire, lorsqu'il n'y a aucune dérogation possible à la prescription médicale quant à l'administration d'un médicament, ou de soins à prodiguer à un enfant, ou lorsqu'il y a

impossibilité pour l'élève de retourner chez lui ou chez toute autre personne, les conditions suivantes devront être remplies :

- **Une entente préalable entre la direction de l'établissement, les parents et, s'il y a lieu, l'infirmière du centre local de développement devrait avoir été établie;**
- **la direction de l'établissement devra désigner la personne qui administrera les médicaments ou donnera les soins courants;**
- **une prescription médicale précisant le protocole d'administration, les indications relatives à la conservation des médicaments et le suivi à donner sera obligatoire;**
- **le médicament devra être dans un contenant avec son étiquette originale;**
- **en aucun cas le personnel de l'établissement scolaire ne devra effectuer des mélanges de médicaments ou autres à donner ou à administrer à un élève, ni administrer des médicaments qu'ils soient en vente libre ou non;**
- **le médecin ayant prescrit les médicaments ou les soins à dispenser devra être avisé, par écrit, par la direction de l'établissement que c'est un membre du personnel qui administrera les médicaments ou donnera les soins courants;**
- **toutes les informations nécessaires concernant l'administration du médicament ou pour dispenser des soins de santé seront précisées sur le formulaire concerné à cette fin et devra être signé par le parent;**

7.0 MESURES DE PRÉVENTION

Nous aimerions vous rappeler que les maladies infectieuses étant courantes en milieu scolaire, il est primordial d'installer l'habitude, tant à la maison qu'à l'école et au service de garde, de certaines mesures de prévention et d'hygiène afin de limiter leur propagation dans le milieu.

- Se laver fréquemment les mains.
- Utiliser une bonne technique pour se moucher.
- Éternuer dans le pli du coude.
- Éviter le partage d'objet personnel (peignes, tuques, casquettes, crayons...).

8.0 CONCLUSION

Finalement, nous vous rappelons qu'il est important de nous informer de l'état de santé de votre enfant afin que nous puissions adopter des mesures qui s'imposent le plus rapidement possible. N'oubliez pas qu'un enfant malade peut avoir un impact sur l'ensemble de son entourage à l'école et à la maison.

Nous pourrions vous fournir de plus amples renseignements et informations. Il ne faut surtout pas hésiter à nous contacter en cas de besoin, car la communication et la collaboration contribuent à améliorer la qualité du service.

N'oubliez pas qu'en tout temps vous pouvez consulter le service Info-Santé.

SOYONS VIGILANTS, LA SANTÉ DES ENFANTS

ON Y TIENT !

